

REGLEMENT DE L'ÉTOILE DACQUOISE

(Édition 2002, suite à la mise en service de l'Euro, le 01/01/2002)

Les cyclotouristes de l'UNION CYCLOTOURISTE DE L'ADOUR DAX (U.C.A DAX), organisent et homologuent la randonnée permanente de "L'ÉTOILE DACQUOISE".

Cette randonnée est ouverte à tous les amateurs de la "Petite Reine", femmes, hommes ou jeunes, titulaires d'une licence F.F.C.T.

Tout participant surpris à utiliser un moyen de transport autre que la bicyclette, sera éliminé, et ne pourra plus prendre part à cette randonnée.

Celle-ci peut être effectuée à toute époque de l'année. Le parcours d'une longueur totale de ± 917 Km, est divisé en 6 étapes (ou branches). La totalité de la randonnée doit être effectuée dans un délai de 5 ans.

Les contrôles se feront par apposition d'un timbre humide, comportant le nom de la localité traversée, ou, à défaut, par carte postale précisant l'heure de passage, et le titre de l'étape.

L'utilisation de la photo est acceptée, voir préconisée. Le départ se fera de préférence de Dax. Toutefois, toute localité située sur le parcours, peut servir de point de départ et d'arrivée.

Deux pointages intermédiaires devront avoir lieu ; ceux-ci seront déterminés par le cyclo lui-même (de préférence aux points extrêmes de l'étape).

Le sens de rotation n'est pas imposé, celui figurant sur le parcours-type est toutefois conseillé.

La randonnée peut-être effectuée individuellement, ou en groupe, mais, chaque membre du groupe devra avoir sa propre carte de route (nominative et incessible).

Les participants étant considérés en excursion personnelle, devront se conformer aux dispositions du Code de la Route. Il en va de leur plaisir et de leur sécurité. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale écrite.

A l'achèvement complet de la randonnée, chaque participant retournera sa **carte de route** au correspondant de l'U.C.A. DAX, pour son homologation officielle (**formalité indispensable pour la prise en compte par les différentes structures : CODEP/COREG/FFCT**, en vue de l'attribution des points nécessaires aux classements organisés par ces organismes).

Cette carte sera retournée à son détenteur, dans les meilleurs délais, accompagnée de la médaille souvenir.

Inscriptions et engagements sont à adresser à l'adresse du correspondant ci-après, accompagnés de la somme de 15 (quinze) Euros par chèque à l'ordre de l'UCA DAX, pour l'obtention de la carte de route, et de la documentation et cartes des sites traversés.

Nota : Pour ceux qui veulent effectuer la randonnée une seconde fois (ou plus) ne seront perçus que les frais d'inscription et de remise de carte de route soit 5 Euros. Par contre il faut préciser le numéro de la 1^{ère} inscription de la carte de route

Venez vite découvrir notre magnifique région, avec ses paysages aussi variés qu'enchantés : la plus grande forêt de pins d'Europe, trouée de lacs, et bordée par l'Océan Atlantique, la Chalosse escarpée, le Béarn et ses belles demeures, le Pays Basque et ses traditions, et sans oublier la gastronomie

Adresse :

UNION CYCLOTOURISTE DE L'ADOUR DAX
ZONE SPORTIVE DU SABLAR
7, RUE DES JONQUILLES
40100 DAX.

Correspondant :

Mr VIGNOLES Jean-Luc
11, rue Paul Verlaine
40180 - NARROSSE
05 58 74 17 27 - 06 20 05 78 09
jlvernoles@orange.fr